

# ORIENTATIONS POUR L'ANIMATION FRATERNELLE<sup>1</sup>

## 1. INTRODUCTION

*L'OFS, en vertu de sa propre vocation, doit veiller à partager sa propre expérience de vie évangélique avec les jeunes qui se sentent attirés par Saint François d'Assise, et de chercher les moyens de le leur présenter de manière appropriée.*

*(CG. art. 96, n. 1)*

Les documents fondamentaux de l'Ordre Franciscain Séculier expriment l'importance pour l'OFS de partager son expérience de la vie évangélique avec les jeunes. C'est une source de grande joie et de gratitude de savoir que la Jeunesse Franciscaine existe depuis plus de 60 ans et est présente dans plus de 60 pays.

La première Assemblée Internationale JeFra organisée par la Présidence du CIOFS en 2007 à Barcelone, en Espagne, a intensément réfléchi pour la première fois au service de l'Animateur Fraternel. Dans ses conclusions, les participants de la JeFra venus du monde entier ont partagé leurs expériences et ont permis de mettre en évidence plus systématiquement les réflexions et idées concernant le rôle de l'animateur fraternel et de l'animation fraternelle.

En 2008, les capitulaires du Chapitre Général de l'OFS célébré en Hongrie, ont demandé que des outils adéquats soient préparés pour aider les Animateurs Fraternels à mieux remplir leur engagement. L'expérience de quelques Fraternités nationales confirme le besoin de directives et de méthodes communes pour l'animation de la jeunesse et le besoin de créer une relation bien définie entre les deux Fraternités : l'OFS et la JeFra.

Le besoin d'insister sur l'importance de l'animation fraternelle est devenu évident du fait que certains groupes JeFra ont émergé sans aucun lien avec l'OFS; tandis que ceux qui étaient nés au sein de la structure de l'OFS expérimentaient des crises d'identité ou comprenaient mal leur place et leur rôle dans l'OFS ou la JeFra, suite à un manque de formation appropriée et/ou d'animation adaptée.

Aussi, ce document, adressé aux Animateurs Fraternels et aux Conseils de l'OFS et aux Conseils de la JeFra à tous les niveaux, offre des conseils pour garantir une animation fraternelle efficace de la Jeunesse Franciscaine.

## 2. L'ANIMATION FRATERNELLE

*Les Fraternités de l'OFS ... veillent à la vitalité et à l'expansion des Fraternités de la Jeunesse Franciscaine et accompagnent les jeunes dans leur croissance humaine et spirituelle par des propositions d'activités à contenu thématique.*

*(CG. art. 97, n. 1)*

### 2.1. Le sens de l'animation fraternelle

Les Constitutions Générales de l'OFS requièrent que la JeFra demande une animation fraternelle aux responsables séculiers compétents, car la JeFra est une partie intégrale de l'OFS, et a sa place dans la Famille Franciscaine.

---

<sup>1</sup> *Orientations pour l'animation fraternelle* ont été approuvées le 22 octobre 2011, la fête du Bienheureux Jean-Paul II, lors de la réunion de la Présidence du CIOFS au Brésil.

D'après le document *Incorporation des membres de la JeFra dans l'OFS*, "l'Animation Fraternelle est synonyme d'accompagnement". Son but premier est d'être présent aux jeunes dans leur cheminement humain, chrétien et franciscain lorsqu'ils expérimentent l'appel à suivre le Christ à la lumière de la vie et du message de Saint François d'Assise.

## **2.2. Qui est responsable de l'Animation Fraternelle?**

La responsabilité de l'animation fraternelle appartient à la Fraternité OFS en son entier, qui, par l'exemple des frères et sœurs, se doit de créer un climat qui rapproche les jeunes de la spiritualité franciscaine séculière.

Le Conseil de la Fraternité OFS réalise cette responsabilité en organisant des réunions communes marquées par un esprit de communion mutuelle ; et par la nomination d'une personne appropriée qui puisse servir d'Animateur Fraternel.

Enfin, l'Animateur Fraternel, en partageant sa vie et en étant présent avec les jeunes au nom de l'OFS, donne chair et vie à ce service.

## **3. L'ANIMATEUR FRATERNEL**

*Les Fraternités de l'OFS veillent à donner aux Fraternités de la Jeunesse Franciscaine un Animateur Fraternel (...).*

*(CG. art. 97, n. 2)*

L'Animateur Fraternel est l'interface visible de la Fraternité de l'OFS avec la Jeunesse Franciscaine car il/elle est la personne qui participe le plus régulièrement possible à la vie de la JeFra.

### **3.1. Le rôle et les tâches de l'Animateur Fraternel**

La mission principale de l'Animateur Fraternel est le témoignage de vie évangélique rendu manifeste dans son interaction avec la JeFra.

Afin d'être au mieux au service de la Jeunesse Franciscaine, l'Animateur Fraternel doit connaître tous les documents existants concernant la JeFra et être particulièrement attentif à sa formation, en coopérant avec ceux qui sont responsables dans la Fraternité : le Conseil JeFra, le/la responsable de la formation et l'Assistant Spirituel.

Le rôle et les tâches de l'Animateur Fraternel sont les suivants<sup>2</sup>:

- D'accompagner les jeunes dans leur cheminement de croissance humaine et spirituelle afin qu'ils atteignent leur maturité personnelle;
- De promouvoir la manière de vivre franciscaine parmi les jeunes, par des initiatives appropriées et dynamiques;
- D'offrir une formation Franciscaine adéquate qui aidera les jeunes à centrer leur projet de vie sur la personne du Christ et à sa suite;
- D'encourager une communion plus étroite avec l'OFS avec lequel ils partagent le même charisme : Franciscain et séculier;
- De promouvoir la JeFra dans les Fraternités de l'OFS ainsi que dans les communautés Franciscaines et ecclésiales où la JeFra n'existe pas comme option pour les jeunes.

---

<sup>2</sup> CG. art. 97, n. 1-3.

### **3.2. Caractéristiques de l'Animateur Fraternel**

Basé sur le rôle et les tâches mentionnés ci-dessus, l'Animateur Fraternel doit avoir les caractéristiques suivantes:

- dynamique et jeune d'esprit;
- ouvert et prêt à apprendre;
- cohérent, spirituel et bien formé;
- respectueux, capable d'écouter et ouvert au dialogue.

Les participants à la I<sup>ère</sup> Assemblée JeFra ont souligné quelques situations qui nécessitent une attention particulière de l'Animateur Fraternel. Ceci inclut d'accepter la mission avec bonne volonté; et d'être libre d'autres engagements. Il est important d'avoir la capacité d'accomplir sa mission, avec un sens profond de sa responsabilité, et sans imposer sa volonté aux jeunes. L'Animateur Fraternel ne doit pas confondre sa mission et ses tâches avec celles des autres (tel le Président de la JeFra ou l'Assistant Spirituel). La participation de l'OFS aux activités de la JeFra doit favoriser la communion entre les deux Fraternités. Cependant, l'Animateur Fraternel doit éviter de diriger le groupe d'une manière exclusive vers l'OFS.

Tout ceci demande que le Conseil de l'OFS soit prudent lorsqu'il nomme un Animateur Fraternel et s'assure que la personne, qui devra être un membre ayant fait profession dans l'OFS, a les qualités nécessaires pour travailler avec la Jeunesse Franciscaine. Quand une telle personne n'est pas disponible, alors le Conseil devra trouver quelqu'un qui se rapproche le plus de cet idéal.

### **3.3. L'Animateur Fraternel au niveau local**

C'est au niveau local qu'une véritable et durable relation peut s'établir entre l'OFS et la JeFra à travers l'Animateur Fraternel qui est en relation directe avec la JeFra, de manière régulière et fréquente.

L'Animateur Fraternel :

- Doit être proche des jeunes Franciscains dans leurs difficultés et se réjouir avec eux de leurs progrès;
- Doit être prêt à établir un dialogue avec eux quand ils montrent de l'intérêt pour la vocation Franciscaine séculière;
- Doit constamment encourager la Fraternité de l'OFS à réaliser sa mission envers la Jeunesse Franciscaine.

### **3.4. L'Animateur Fraternel aux niveaux régional, national et international**

Aux niveaux régional, national et international, l'Animateur Fraternel est le pont qui assure une relation suivie entre l'OFS et la JeFra. Il/Elle participe aux activités telles des Congrès et rencontres OFS-JeFra; collabore avec les Animateurs Fraternels des niveaux inférieurs; et organise des séminaires et réunions afin de les aider à se préparer au mieux pour ce service.

L'Animateur Fraternel stimule un mutuel intérêt entre les frères et sœurs de l'OFS et de la JeFra. Etant donné cela, il est important qu'il/elle soit membre des conseils respectifs pour coordonner au mieux la vie et les activités des deux Fraternités.

### **3.5. Nomination de l'Animateur Fraternel**

Le Conseil JeFra demande un Animateur Fraternel au Conseil OFS qui nomme un frère ou une sœur approprié(e) et bien préparé(e) à ce service. La JeFra peut suggérer le nom d'une personne pour accomplir ce service qui cependant ne doit pas excéder le mandat du Conseil OFS.

L'Animateur Fraternel informe régulièrement le Conseil OFS de ses activités avec la Jeunesse Franciscaine.

#### **4. RELATION AVEC LA JEFRA**

*L'Animateur Fraternel devient une présence essentielle à l'aide au discernement des jeunes, surtout en ce qui concerne le discernement d'une vocation franciscaine séculière.*

*(Incorporation des membres de la JeFra dans l'OFS, chapitre 2)*

L'Animateur Fraternel aide les membres de la JeFra à connaître leur propre identité en tant que Jeunes Franciscains ainsi que leurs propres rôles et responsabilités. Le rôle de l'Animateur Fraternel est de soutenir, de guider et d'encourager les jeunes de la JeFra, leur permettant de découvrir par eux-mêmes leur propre vocation et le parcours le plus adapté concernant leurs activités et leurs programmes.

Lorsqu'il/elle est invité(e) à participer aux réunions du Conseil JeFra, l'Animateur Fraternel partage ses connaissances, expériences et idées. Sa présence aux rencontres et aux assemblées JeFra ne sert pas seulement d'inspiration mais aussi d'expression de l'affection que l'OFS porte aux jeunes.

Pour assurer une étroite communion entre l'OFS et la JeFra, les Constitutions Générales de l'OFS précisent qu'un représentant de l'OFS, désigné par son propre Conseil, fera partie du Conseil de la JeFra.<sup>3</sup> Il est important de ne pas confondre ce représentant de l'OFS avec l'Animateur Fraternel. Cependant, l'expérience montre qu'il est utile et possible que ce représentant OFS soit en même temps l'Animateur Fraternel car une communion réciproque vivifiante se réalisera ainsi au mieux.

#### **5. RELATION AVEC LA FRATERNITE OFS**

*L'Animateur Fraternel se doit également de travailler au sein de la Fraternité de l'OFS afin d'encourager une meilleure compréhension de l'importance de la JeFra, l'impliquer dans ses activités et créer un sens des responsabilités envers la JeFra.*

*(Incorporation des membres de la JeFra dans l'OFS, chapitre 2)*

Dans l'OFS, l'Animateur Fraternel peut aider les frères et sœurs, en coordination avec le Conseil OFS du niveau respectif, à savoir ce qu'est la JeFra et à accueillir les membres de la JeFra dans la Fraternité. Afin de promouvoir une mutuelle acceptation et compréhension, l'Animateur Fraternel proposera à la Fraternité :

- D'inclure des documents de la JeFra dans la formation de l'OFS;
- De tenir ensemble des réunions, rencontres et célébrations;
- De partager des projets communs et
- De planifier des activités avec la JeFra, avec ouverture et souplesse.

Inutile de dire que l'Animateur Fraternel est la personne que les membres de la JeFra connaissent le mieux et la personne qui les connaît le mieux. C'est aussi celle qui rend possible l'intégration des membres de la JeFra en relation fraternelle avec l'OFS, les aidant à se sentir en confiance et les accompagnant s'ils décident d'entrer dans l'OFS.

---

<sup>3</sup> CG. art. 97, n. 4.

## 6. RELATION AVEC L'ASSISTANT SPIRITUEL

*... un Animateur Fraternel qui, en coopération avec l'Assistant Spirituel et le Conseil de la Jeunesse Franciscaine, assure une formation franciscaine séculière appropriée.*

*(CG. art. 97, n. 2)*

Une bonne relation fraternelle entre l'Animateur Fraternel et l'Assistant Spirituel rend plus efficace le service de l'animation fraternelle aux jeunes. Cependant, le service de l'Animateur Fraternel ne doit pas être confondu avec celui de l'Assistant Spirituel. Ils ont des rôles différents bien que complémentaires.

Ensemble, ils:

- Accompagnent la Fraternité JeFra et ses membres et collaborent à leur formation;
- Offrent l'exemple d'une vie sacramentelle et d'une vie de prière;
- Témoignent de leur vocation personnelle, séculière ou religieuse, et de la communion avec la Famille Franciscaine tout entière;
- Motivent les jeunes à vivre leur vocation chrétienne et la forme de vie franciscaine en Fraternité;
- Se montrent prêts et disponibles pour un dialogue personnel avec les membres de la JeFra;
- Les aident à découvrir les champs d'activité dans l'Eglise et la société, et leurs modes d'engagement.

## 7. CONCLUSION

*Pour intensifier la communion entre les membres... le Conseil ... recherche les moyens les plus appropriés pour développer la vie franciscaine et ecclésiale et pour stimuler chacun à plus de vie fraternelle.*

*(Règle de l'OFS, n. 24)*

A travers le service d'animation fraternelle, l'OFS porte témoignage aux membres de la Jeunesse Franciscaine et les aide à réaliser leur propre vocation dans le contexte de l'Ordre Franciscain Séculier. C'est un signe de la vitalité de nos Fraternités.

Le fait que l'Animateur Fraternel doive partager son temps et sa présence avec l'OFS et avec la JeFra, requiert de la compréhension de la part de l'OFS qui doit pouvoir fournir les moyens nécessaires pour effectuer ce service, tels des initiatives de formation, du matériel, un support financier pour les déplacements etc.

Etre un Animateur Fraternel est un cadeau et un privilège. Cela demande du dévouement, de la persévérance et une responsabilité partagée, qui conduit à un enrichissement mutuel pour la JeFra, l'OFS et la Famille Franciscaine, dans l'accomplissement de leur commune mission dans l'Eglise et dans la société.